



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.540**

Séance publique du

17 octobre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131017-32364- DE-1-1_0
Date de signature : 18/10/13
Date de réception : vendredi 18 octobre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT LE
MARCHÉ D'ETUDES DE CONCEPTION DES CARREFOURS A FEUX TRICOLORES -
AUTORISATION DE LANCERMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 17/10/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/10/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Gérard GERACI, M. Eric CHEVALIER à Mme Charlotte BENON, M. Yannick DECARA à M. Stéphane PAOLI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Francis TAULAN, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Alexandre GALLESE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire :

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/10/13

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Stéphane PAOLI

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT LE MARCHE D'ETUDES DE CONCEPTION DES CARREFOURS A FEUX TRICOLORES - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU MARCHE -
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation d'études de conception des carrefours à feux tricolores permettant notamment la mise en œuvre de tous types de signaux lumineux de circulation prévus par les textes réglementaires (R11, R12, A13b, R13, R14, R15, R16, R17, R18, R24, R25,...), avec des dispositifs de priorité pour les bus, ainsi que la mise au point de modes de fonctionnement coordonnés pour des groupes de carrefours, la Direction Circulation, Stationnement et Éclairage Public souhaite prochainement lancer une consultation ayant pour objet :

- la conception de dossiers de fonctionnement d'une installation signalisation lumineuse tricolore,
- la réalisation d'études de coordination pour des groupes de carrefours (coordination de zone, ondes verte le long d'un axe, ...).

Ces prestations s'appliquent aussi bien à des modifications d'installations existantes, à la création d'installations neuves, à des installations fonctionnant en mode autonome ou en mode asservi au poste central de régulation.

Les prestations comprennent notamment :

- Les visites sur le site et la réalisation de relevés sur le terrain (configuration des lieux, mesures des distances, observation des flux de circulation, visibilité, vitesse, points singuliers,...),
- Une expertise du site et de l'aménagement proposé vis à vis des textes réglementaires en vigueur dans le domaine de la signalisation lumineuse tricolore,
- La réalisation d'un schéma du site (chaussées, nombre de files, sens de circulation, îlots, passages piétons, ...),
- L'implantation projetée des équipements de signalisation lumineuse (signaux lumineux, supports, boucles, radars, contrôleur, ...) sur le schéma précité,
- La description du principe de fonctionnement du carrefour,
- La matrice des temps de dégagement,
- Le phasage proposé,
- La représentation précise des différents diagrammes de fonctionnement par plage horaire représentative du trafic sur le site (HPM, HC, HPS,...) avec la position des «tops» de coordination,
- La description précise des conditions de micro régulation sur chaque diagramme (escamotage, adaptatif vertical et horizontal, délais d'approche des bus,...),
- Les calculs de capacité pour chaque plage horaire et chaque ligne de feux, la réserve de capacité rapportée aux comptages ou aux estimations de trafic, les longueurs de remontées de queue,
- La description du câblage du contrôleur (affectation des blocs puissances, affectation des entrées/sorties),
- Le calcul des délais d'approche des bus (choix et localisation des points de détection, estimation des temps de parcours entre chaque point de détection, définition des temps «d'oubli», calcul du délai d'approche global,
- La définition d'une coordination de zone avec ses différentes situations de trafic (HPM, HC, HPS,...),
- La définition des différentes ondes vertes sur un axe (plans de feux entrée ville, sortie ville, équilibré,...),
- La participation à des réunions de travail et/ou de présentation des projets,
- des Prestations et études diverses dans le domaine de la signalisation lumineuse.

Cette consultation fait suite au précédent marché A 9060 qui prendra fin le 31 décembre 2013.

Il est prévu de lancer cette consultation sous forme d'un appel d'offres de prestations intellectuelles à lot unique, en application des articles 33 al.3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il suit les dispositions de l'article 77 dudit Code, relatives aux marchés à bons de commande, sans seuil annuel minimum et présentant un seuil maximum annuel en valeur de 400 000 € HT.

Aucune variante n'est autorisée, aucune prestation supplémentaire éventuelle n'est prévue.

Le présent marché est conclu pour une période initiale courant à compter de la date de notification.

Le marché peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2017

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures seront :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Références professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés de la manière suivante :

- Valeur technique 60 %
- Prix des prestations 40 %

En conséquence, comme nous l'autorise l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à lancer la consultation sous forme d'appel d'offres, ayant pour objet la Réalisation d'études de conception des carrefours à feux tricolores,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres, à signer ledit marché, ses éventuelles décisions de reconduction, ainsi que tous documents s'y rapportant avec l'entreprise ou le groupement d'entreprises retenu par la Commission d'Appel d'Offres,
- **DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits affectés au compte 90822 2031 2038, lequel présente les disponibilités suffisantes.

**2013.540 - APPEL D'OFFRES DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES CONCERNANT
LE MARCHE D'ETUDES DE CONCEPTION DES CARREFOURS A FEUX TRICOLORES
- AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET DE SIGNATURE DU
MARCHE**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 43
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 18/10/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**